



CHARTRE du S.E.L. du Sénonais (Système d'Echange Local)

1/ PROJET ASSOCIATIF

Le SEL du Sénonais exprime la volonté :

☞ D'expérimenter et développer des pratiques d'échanges, de savoir et d'expériences, de services et de biens, estimées en unité de compte (*le Roseau*), sans argent et de manière loyale et équitable,

☞ De contribuer à l'épanouissement de chacun, grâce aux rencontres, ateliers et échanges entre sélistes,

☞ De fonctionner à travers des structures transparentes et indépendantes de tous mouvements idéologiquement exclusifs et respecter au maximum un fonctionnement démocratique et participatif,

☞ D'œuvrer dans le respect des personnes,

☞ De favoriser la production locale, par des échanges de fruits et légumes, de plantes, bois de chauffage, etc...

☞ De construire une coopération et une solidarité sur la confiance, la convivialité et la réciprocité au sein du groupe.

2/ PRINCIPES GENERAUX

2.1 Humanisme « le lien est plus important que le bien »

Chaque individu dispose de capacités trop souvent ignorées par le système marchand. Le SEL du Sénonais vise à construire un tissu de relations d'entraide. Il conduit chacun à exprimer ses savoir faire et à encourager ceux des autres.

2.2 Convivialité « et Respect »

S'impliquer dans le SEL, c'est entrer dans un réseau de communication où sont organisés des rencontres, des événements, des ateliers, des repas, des sorties, etc...

Lieu d'échange convivial, chacun y agit dans le respect des convictions de l'autre et tout prosélytisme, politique, philosophique ou religieux, y est proscrit.

2.3 Responsabilité « à chacun son rôle »

Les échanges entre membres sont effectués de gré à gré entre personnes responsables.

Le SEL du Sénonais n'a pas d'autre responsabilité que celle de mettre en relation les offreurs et les demandeurs.

2.4 Philosophie des échanges

« Ni argent, ni profit ; Chacun donne autant qu'il reçoit »

- Tu me donnes un panier de fraises,
- Je t'aide à rentrer son bois,
- Elle vient te couper les cheveux et repart avec une douzaine d'œufs,
- Ils me gardent mon bambin ce soir
- Je te traduits des chansons bretonnes...

Ce sont là des « échanges » multilatéraux qui ont une tendance naturelle à s'équilibrer avec le nombre.

Un bricoleur peut ressouder un portail. L'échange est constitué par le coup de main.

Si du matériel et des consommables sont nécessaires, c'est le demandeur qui les fournit.

L'entraide mutuelle et les échanges de services effectués dans le SEL du Sénonais ne peuvent être que des coups de main bénévoles et ponctuels, sans contre partie : on « offre » un bien ou un service. Dans le SEL, c'est la solidarité et le dépannage, pas la recherche de profit.

Tout échange accepté se doit d'être honoré sauf cas exceptionnel. Mais tout membre peut refuser une proposition d'échange.

Les échanges sont comptabilisés en *Roseaux* uniquement pour veiller à l'esprit du SEL : « chacun donne autant qu'il reçoit ». Les *Roseaux* ne sont pas une monnaie locale, donc non convertibles en Euros. Il n'y a pas d'argent dans le SEL.

2.5 Transparence « et Confiance »

Chaque membre a accès à la comptabilité en *Roseaux* de tous les échanges effectués entre les membres et avec le SEL du Sénonais. Chaque réunion mensuelle définit le programme d'activités de notre SEL. Elle fait l'objet d'un compte rendu diffusé à tous les adhérents.

3/ FONCTIONNEMENT

3.1. Principe de base « l'échange »

Un SEL -Système d'Echange Local- permet d'échanger des expériences, des savoirs, des biens et des services sans recourir à l'argent, en privilégiant le lien plutôt que le bien. Il constitue ainsi un moyen complémentaire au monde marchand et comble une lacune de celui-ci en permettant à des offres et demandes non satisfaites de se rencontrer et à chacun de voir ses capacités reconnues et valorisées. Chaque membre s'engage à pratiquer des échanges dans l'esprit du SEL du Sénonais.

3.2. Valeur d'échange / Unité de Compte

« une heure égale 60 Roseaux »

L'esprit du SEL est de fonctionner sans argent. Seuls les échanges en *Roseaux* sont conformes au cadre et à l'esprit de l'association. Les dons et les trocs simples doivent être valorisés de façon symbolique.

Pour un échange de service, une heure de temps correspond à 60 Roseaux, quelque soit le travail (un cours de math - une coupe de cheveux - un ramassage de feuilles).

Ce principe peut être modulé de gré à gré en fonction de critères de pénibilité, de qualité exceptionnelle... sans reproduire les inégalités de rétribution pratiquées dans l'économie marchande.

Dans le cas d'un échange de bien, l'offreur et le demandeur fixent de gré à gré une valeur non marchande qui soit à la fois, juste pour les deux. On peut, par exemple, rattacher la valeur au temps :

- ☞ mis par l'offreur pour le fabriquer ou se le procurer
- ☞ qu'aurait passé le demandeur à l'obtenir de par ailleurs
- ☞ qu'il lui fera gagner en l'utilisant...

3.3. Catalogue « coordonnées, offres et demandes »

Le SEL diffuse régulièrement à ses membres le « catalogue des ressources » présentant les offres et les demandes de chacun.

3.4. Comptabilité en Roseaux

«pour garder la mémoire des échanges et favoriser la réciprocité »

La comptabilité des échanges en Roseaux permet à chaque séliste d'équilibrer ses échanges dans le cadre de limites fixées. Elle est assurée par le SEL qui la tient à disposition de chacun de ses membres.

3.5. Ateliers « sans argent »

Comme pour les échanges, il n'y a pas d'argent dans les ateliers (y compris ceux avec production matérielle). Exemple : un séliste propose un atelier culinaire :

- ☞ l'atelier (qui sera comptabilisé en Roseaux) est constitué par le cours de cuisine.
- ☞ la fourniture des matières premières et les frais réels seront partagés entre les participants (le SEL ne s'en occupe pas).
- ☞ la production sera partagée entre les mêmes participants qui en sont propriétaires (le SEL ne s'en occupe pas).
- ☞ un participant peut donner ou échanger sa production s'il le désire.

3.6. Participation à la gestion de l'association

« faire tourner la machine »

L'association vit grâce à l'activité de ses adhérents. La participation de chacun à un ou plusieurs « chantiers »

qui constituent l'outil technique du SEL, comme le catalogue, le site web, la comptabilité en roseaux, les bourses d'échange local, foires et événements, etc... enrichit l'association toute entière et pérennise son fonctionnement.

3.7. Adhésion « et transparence »

Avant d'adhérer à l'association, un temps de découverte est institué.

Tout adhérent autorise la diffusion de ses offres et demandes dans le catalogue des ressources et de ses coordonnées, ainsi que la publication du solde de ses échanges auprès des autres membres du S.E.L.

4/ ECHANGES ENTRE SELs

Les membres de notre association peuvent effectuer des échanges avec des membres d'autres SELs.